

Premier appel à projets au Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

Le 10 mai 2022 - Le Collectif régional de développement (CRD), au nom des partenaires de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, est fier d'annoncer le premier appel à projets au Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire. Ce nouveau fonds, spécifique à la région, contribuera à favoriser sa relance économique et son autonomie alimentaire.

Pour ce premier appel à projets, les organismes et entreprises admissibles peuvent déposer une demande d'aide financière en continu entre le **15 mai et le 30 septembre 2022** auprès du CRD. L'ensemble des orientations, les critères d'admissibilité des projets ainsi que le formulaire de dépôt sont disponibles à l'adresse : crbsl.org/fonds-de-soutien-bioalimentaire-bas-saint-laurent.

Une entente sectorielle de développement historique pour la région

Ce fonds s'inscrit dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire (ESDB) du Bas-Saint-Laurent, créée à l'initiative d'un nombre important de partenaires qui mettent en commun des ressources financières et techniques avec l'appui du gouvernement du Québec. Cette entente historique est financée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de l'Économie et de l'Innovation. Elle engage également les huit MRC et le CRD, la Fédération de l'UPA, la Table de concertation bioalimentaire et les Saveurs du Bas-Saint-Laurent.

L'Entente sectorielle de développement bioalimentaire (ESDB) se décline en cinq objectifs :

- 1) Désigner le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent comme mandataire de l'entente.
- 2) Soutenir la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent afin d'assurer la concertation du secteur et la mise en œuvre du Plan régional de développement bioalimentaire (PRDB).
- 3) Soutenir les Saveurs du Bas-Saint-Laurent et la réalisation de projets de commercialisation des produits régionaux.
- 4) Réaliser des projets issus des plans de développement du territoire agricole (PDZA) d'une ou de plusieurs MRC.
- 5) Créer un Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire pour réaliser des projets régionaux répondant aux priorités du secteur.

Critères du Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire

Tous les projets financés devront être terminés au 31 mars 2024, avec une enveloppe budgétaire à la disposition des promoteurs totalisant 1,5 M\$. En plus du premier appel à projets ouvert jusqu'au 30 septembre 2022, un deuxième suivra en novembre de cette année.

Le Fonds de soutien au développement du secteur bioalimentaire vise à financer des initiatives qui s'arriment avec au moins une des orientations de l'Entente sectorielle qui sont, notamment :

- Soutenir l'innovation et l'émergence de nouveaux modèles, l'établissement de la relève et le transfert des entreprises agricoles.
- Appuyer le développement d'activités de transformation, de commercialisation et de distribution des produits régionaux.
- Soutenir le développement de l'offre agrotouristique et gourmande.
- Consolider et développer des productions distinctives de la région et l'essor de nouveaux secteurs de production.

Pour toute demande d'information ou de soutien concernant le dépôt de projets, il s'agit de contacter Marise Bélanger, agente de développement aux ressources naturelles et à l'environnement au CRD, à l'adresse de courriel : mbelanger@crdbsl.org.

Citations

« *« L'Association des Saveurs du Bas-Saint-Laurent est fière de participer au développement du secteur bioalimentaire grâce à cette entente sectorielle! Cette dernière nous permettra entre autres de pérenniser les emplois au sein du regroupement, mais surtout de travailler concrètement au développement des entreprises bioalimentaires bas-laurentiennes. Nous souhaitons que cet apport au milieu mette en lumière l'originalité et le savoir-faire de nos artisans en plus de stimuler la relance économique et l'autonomie alimentaire de la région »*
Nancy Bergeron, présidente des Saveurs du Bas-Saint-Laurent.

« *À la suite d'une vaste consultation menée par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, la région s'est dotée d'un Plan régional de développement bioalimentaire (PRDB). La signature de l'entente sectorielle du secteur est le résultat concret d'un important travail de concertation et de mobilisation des parties prenantes. Nous sommes fiers de cette réalisation collective qui permettra non seulement de mettre en œuvre le PRDB, mais également de contribuer à la réalisation des différents PDZA de notre territoire. »*
Mylène Blanchet, coordonnatrice de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.

« *La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, les huit syndicats locaux et les groupes spécialisés du territoire sont fiers de contribuer à cette entente historique. Nous, administrateurs, producteurs et employés, souhaitons que cette entente et les projets en découlant permettent de maintenir cette belle concertation pour aller plus loin et, ainsi, développer tous les types de fermes, les filières et les partenaires du secteur bioalimentaire. C'est un début et nous devons poursuivre tous ensemble des objectifs communs afin de faire grandir notre région et toutes les entreprises agricoles, les transformateurs distributeurs du bioalimentaire au Bas-Saint-Laurent. »*
Gilbert Marquis, président de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

« *Je suis très fier de la mobilisation des acteurs du secteur bioalimentaire qui, en s'unissant, ont permis la signature d'une seule et même entente d'envergure pour notre région. Celle-ci permettra de soutenir les actions d'organisations et d'entreprises qui pourront poursuivre leur développement et faire rayonner le secteur bioalimentaire. »*
M. Bertin Denis, président du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et préfet de la MRC des Basques.

Photo : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

-30-

Source :

Nancy Proulx
Agente régionale de communication
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
COSMOSS Bas-Saint-Laurent
Téléphone : 418 724-6440, poste 231
Mobile : 418 750-0003
Courriel : nproulx@crdbsl.org

Avec la participation financière de

